



Noyers
sur/serein

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 27 novembre 2009 à Noyers à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc Domingo, Maire de Noyers.

Présents : 12 conseillers municipaux

Absents : D. ROBERT pouvoir à D. SIMONNET – M. BARDET pouvoir à G.ROUGIER

Secrétaire de séance : C. CARREGOSA-LUIS

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

1. Travaux d'extension Basse Tension et France Télécom pour les 3 logements du collège – avant projet estimatif du SIET

Le syndicat intercommunal d'énergie du Tonnerrois a transmis les coûts définitifs des travaux pour les extensions basse tension et France Télécom des 3 logements du collège et cette fois-ci sans omettre de déduire une partie de la facture BOUJEAT.

En effet cette entreprise, qui avait été retenue par la commune dans le cadre des travaux d'adduction d'eau potable pour le poteau d'incendie du collège, a par la même occasion, réalisé une sur-tranchée pour les fourreaux BT et FT des logements, à la demande de la municipalité dans un souci d'économie.

	<i>coût global TTC</i>	<i>à la charge Commune</i>	<i>à la charge SIET</i>
Extension BT	9 741,57 €	4 163,39 €	5 578,18 €
France Télécom	3 789,70 €	3 789,70 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les montants restant à la charge de la commune et charge le maire de signer la convention de mandat concernant les travaux de France Télécom ainsi que de solliciter le devis pour la fourniture du câble FT

2. Modification de la compétence scolaire de la communauté de communes nucérienne

Dans le cadre du projet de construction du groupe scolaire, et après les différentes réunions et études financières portant sur ce sujet, le conseil communautaire a approuvé le 1^{er} octobre la modification de la compétence scolaire figurant dans ses statuts et invite les communes membres à délibérer sur le projet de modification comme suit :

« les communes délèguent à la Communauté de Communes Nucérienne leur compétence en matière scolaire pour la construction, la gestion et l'entretien d'un nouveau groupe scolaire et d'une cantine à Noyers ».

Il est précisé que la CCN conserve sa compétence scolaire pour le fonctionnement de l'école de Noyers telle qu'elle figure dans ses statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce projet de modification des statuts de la CCN.

3. Convention d'assistance technique (ATESAT – DDEA)

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, que la précédente convention ATESAT conclue avec date d'effet au 01/01/2007 arrive à échéance au 31 décembre 2009.

Vu le projet de convention avec la DDEA de l'Yonne.

Considérant que la commune est éligible à cette mission et au regard des besoins de la collectivité, il propose de retenir, la mission pour un montant de : 190,13 € (révisable annuellement), il était de 286.97 € en 2007.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention A.T.E.S.A.T. et ses pièces annexes.

4. Modification du règlement du marché hebdomadaire

Le comité de marché, après certains constats, propose de modifier l'article 13 du règlement du marché hebdomadaire comme suit :

« Les commerçants établis de manière permanente dans la commune et assujettis au paiement de la taxe professionnelle sont dispensés du paiement du droit de place lorsqu'ils installent sur la voie publique un éventaire proposant à la vente les mêmes marchandises que celles qu'ils commercialisent habituellement pour autant que ledit éventaire soit situé devant leur boutique »

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité accepte ces modifications.

5. Convention d'occupation de la salle polyvalente par l'association ADN

L'Association Danse Nucérienne a demandé à la Commune la possibilité d'utiliser la salle polyvalente afin d'y assurer une activité de danse de salon.

Les locaux du gymnase de Noyers n'étant pas appropriés pour ce genre d'activité, la commune a proposé la salle polyvalente François CHANUT disposant d'un parquet aux conditions tarifaires suivantes :

	Tarif mensuel pour utilisation le soir en semaine (1 fois/semaine)
Grande salle + sanitaires	200 €
Chauffage – 18°	100 €

Le planning prévisionnel d'occupation est le suivant : les jeudis, d'octobre à avril, de 19 h à 22 h 15
Le maire est chargé, à l'unanimité, de signer la convention.

6. Points divers

Contentieux administratif DUC&PRENEUF : Monsieur Domingo informe le conseil du jugement en date du 11/11/2009 rendu par le tribunal administratif de Dijon concernant l'affaire DUC&PRENEUF – et le marché du terrain de Foot.

Historique :

11 juin 2007 délibération du conseil municipal retirant à la Sté DUC et PRENEUF l'attribution du marché du terrain de foot, après avoir constaté que cette société était en redressement judiciaire (alors qu'elle n'avait pas renseigné le document administratif du marché approprié à cet effet).

25 juin 2007 : la CAO rapporte son choix).

À la suite de ces décisions la Sté a introduit un contentieux en responsabilité administrative contre la commune. A l'issue de la procédure, le juge administratif a fait droit à la demande en prononçant l'annulation des décisions communales et a condamné la commune au paiement de la moitié de la somme de 22 000 € correspondant aux dommages-intérêts dus à la société. Celle-ci qui avait fait des déclarations inexactes doit supporter une moitié de son dommage. Ce jugement n'est pas définitif.

Recensement de la population : l'enquête de recensement va débuter le 21 janvier et se terminera le 20 février 2010. Des agents recenseurs (monsieur Michel SAONIT, madame Céline LANDRIN et en suppléant madame EMBAREK) recrutés par la commune passeront pendant cette période.

Ces agents sont formés par des responsables de l'INSEE. Nous vous remercions de leur réserver un bon accueil.

Cabine téléphonique : Monsieur Domingo donne lecture d'un courrier de la Sté Orange qui prévoit d'enlever la cabine téléphonique située rue du Pont Neuf.

Ce même genre de courrier étant parvenu antérieurement et ayant appelé la même réponse, il apparaît que cette opération ne peut être réalisée dès lors que Noyers est zone blanche ; un courrier en ce sens sera adressé à ORANGE.

Réclamation de monsieur R. GUENIFFEY au sujet de la signalisation de la rue de la Gare. Il est envisagé d'implanter une plaque à proximité de l'intersection des voies D49 et D956.

Candidature de monsieur DUBOIS : la composition des commissions ayant été récemment revues, la candidature de monsieur DUBOIS aux commissions Culture patrimoine et rivière environnement n'est pas retenue ; en revanche il sera régulièrement invité à assister aux travaux de ces commissions.

Téléphonie mobile : SFR a approché la municipalité aux fins de proposer l'installation éventuelle d'une antenne sur le clocher. Cette demande est à l'étude, aucune décision n'étant prise en l'état.

Maisons hôtelières DOCOMO : les demandes de permis de construire ont été déposées en mairie le 25 novembre 2009.

Salle Polyvalente : la convention de mise à disposition de ce local pendant l'heure des repas des élèves a fait l'objet d'une demande de résiliation de la part de la CCN, une solution plus adaptée ayant été trouvée dans les locaux de l'école.

Truffière : le choix d'un terrain communal approprié pour recevoir les plants truffiers qu'un pépiniériste envisage d'offrir à la commune est à l'étude.

Tour de Table

Monsieur GERMAIN souhaite une solution rapide concernant la benne à huile usagée installée sur l'ancien point propreté et signale la permanence gênante de bornes sur la voie publique Petite Rue.

Par mail, monsieur D. ROBERT signale la mise en vente aux enchères prochainement à Tonnerre d'un plan du XVII ou XVIII ème siècle concernant Noyers et qu'il pourrait être intéressant d'acquérir. Il est décidé de lui confier ce dossier.

Monsieur Gérard ROUGIER informe le conseil que le marché pour les branchements en plomb de la rue de la Gare a été attribué à la LYONNAISE pour un montant de 44 968.56 € TTC
Et le marché de maîtrise d'œuvre pour la modernisation de la route de Forêt Bréault à la société BETA INGENIERIE (STGobain) pour un montant de 6 271.82 € TTC

Parole dans le public : Madame Kleinbauer dépose sur la table du conseil les signatures recueillies dans le cadre de la pétition dont elle avait pris l'initiative à la suite des mesures concernant l'éclairage public.